

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1^{er} Décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Jean-Claude GAUDIN - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 014-751/08/BC

■ Fourniture de divers outillages et de quincaillerie générale à usage mécanique et industriel pour l'ensemble des activités techniques de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises
DMGAG 08/1850/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Afin de renouveler les marchés de fournitures de divers outillages et de quincaillerie générale à usage mécanique et industriel nécessaires pour le fonctionnement de l'ensemble des activités techniques de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, il est proposé de lancer un nouvel appel d'offres.

Le montant minimum des fournitures qui seront commandées au cours d'une année d'exécution du marché est de 150 000 euros HT. Le montant maximum des fournitures qui seront commandées au cours d'une année d'exécution du marché est de 450 000 euros HT.

Le marché est à bons de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Le marché est passé pour une durée totale d'un an à compter de sa notification. Le marché est renouvelable trois fois un an sans que la durée totale du contrat ne puisse excéder quatre ans.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004- 314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est proposé d'approuver le dossier de consultation des entreprises et d'autoriser le lancement de l'appel d'offres relatif à la fourniture de divers outillages et de quincaillerie générale à usage mécanique et industriel pour l'ensemble des activités techniques de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de divers outillages et de quincaillerie générale à usage mécanique et industriel pour l'ensemble des activités techniques de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Article 2 :

Le montant minimum des fournitures qui seront commandées au cours d'une année d'exécution du marché est de 150 000 euros HT. Le montant maximum des fournitures qui seront commandées au cours d'une année d'exécution du marché est de 450 000 euros HT.

Le marché est à bons de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Le marché est passé pour une durée totale d'un an à compter de sa notification. Le marché est renouvelable trois fois un an sans que la durée totale du contrat ne puisse excéder quatre ans.

Article 3 :

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2008 et suivant : sous politique : A -140, fonctions : 812 et 020, natures : 60632, 30633 et 6068.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
A la Propreté, Traitement des Déchets
Eau et Assainissement

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération Eco-Responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI